

Le 19 avril 2018

COMMUNIQUÉ DE PRESSE

Taux du Livret A : la formule de tous les dangers

Analyse de Philippe Crevel, Directeur du Cercle de l'Épargne

Si le taux du Livret A est gelé à 0,75 % jusqu'en 2019, le ministre de l'Économie et des Finances, Bruno Le Maire a décidé de s'attaquer à sa formule de fixation. La dernière en date, élaborée en 2016 par son prédécesseur, Michel Sapin, n'aura jamais été, dans les faits, appliquée. Depuis 2008, le Livret A a déjà connu trois formules qui ont toujours donné lieu à d'importantes contestations. Initialement, le recours à une formule de fixation du taux du Livret a visait à dépolitiser le débat. Elle visait également à garantir la rémunération de l'épargnant notamment en prévoyant une clause d'indexation sur l'inflation, le fameux +0,25 point au-dessus de l'inflation. En raison de l'apparition des taux monétaires négatifs et de la baisse de l'inflation mais aussi en raison de considérations politiques, les pouvoirs publics ont à maintes reprises, dérogé à la fameuse formule.

Depuis plusieurs années, les autorités monétaires et la Cour des Comptes jugent que le taux du Livret A n'est pas en phase avec la situation économique et financière. Ce taux est nettement supérieur aux taux des marchés monétaires et conduit à peser à la hausse sur les taux de rendements des autres produits d'épargne de court terme (Livrets bancaires notamment). Par ailleurs, il est une source de coûts pour les établissements financiers (banques, Caisse des Dépôts).

Selon la formule de 2016, « le taux du livret A est égal, après arrondi au quart de point le plus proche ou à défaut au quart de point supérieur, au maximum du résultat des deux formules suivantes :

- Moyenne (EONIA6 mois, IPCHT6 mois) ;
- Moyenne IPCHT6 mois + 0,25 %, sauf si (Inflation – EONIA) > 0,25 %, alors Moyenne IPCHT 6 mois. »

Bruno Le Maire considère que cette formule est trop complexe et pas adaptée à la situation économique et financière. Il a proposé une nouvelle formule qui sera la *moyenne du taux d'inflation et des taux d'intérêt avec un taux plancher à 0,25 point.*

Avec une inflation moyenne de 1,1 point et un taux monétaire EONIA à -0,35, le taux du Livret A serait de 0,375 ramené à 0,5 point en raison de l'application du plancher. En l'état actuel, la formule du Ministre serait moins intéressante.

Par ailleurs, l'idée serait de permettre des ajustements plus fins, 0,1 % par 0,1 % contre 0,25 % actuellement. Cette mesure rendrait la gestion des taux plus souple et plus indolore. Les rendez-vous du 1^{er} février et du 1^{er} juillet sont devenus des moments de cristallisation politique.

La réforme du taux du Livret A qui intervient en pleine période de gel, s'inscrit sans nul doute dans le processus de réorientation de l'épargne des ménages vers des placements plus risqués et visent à réduire le coût de ce placement pour les institutions financières.

Dans les prochains mois, le taux d'inflation et les taux d'intérêt sont censés remonter. Néanmoins, au regard du niveau actuel des taux d'intérêt, il est fort peu probable que la hausse soit suffisante pour entraîner une réelle progression du taux du Livret A qui pourrait rester ainsi inférieur à l'inflation.

Contact presse :

Sarah Le Gouez

06 13 90 75 48

slegouez@cercledelepargne.fr